



Dossier d'inscription

pour la rentrée 2021 / 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année les inscriptions se feront à des dates précises (attention, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates !) :

- Mercredi 7 juillet (toute la journée de 9h30 à 16h30)
- Samedi 3 juillet (toute la journée de 9h30 à 16h30)

Ou bien, après les grandes vacances :

- Samedi 4 septembre (toute la journée 9h30 à 17h00)

Les dossiers d'inscriptions seront à rendre à ces dates exclusivement ! Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Je compte sur vous pour être respectueux de ces dates, cela permettra à tout le monde de gagner du temps et de l'énergie ...

Pour que votre inscription soit finalisée, vous devez avoir :

- remis la fiche d'inscription majeur ou mineur (complétée)
- signé le registre (à disposition durant les inscriptions) attestant que vous avez lu et accepté le règlement intérieur
- choisir votre créneau horaire pour votre cours hebdomadaire (un mail vous sera envoyé prochainement avec les créneaux)
- remis le chèque de règlement de la licence (36 € pour les adultes / 25€ pour les mineurs) **à l'ordre de Mathilde OSSIPOVITCH**
- remis le chèque pour l'adhésion à l'association Equ'igny (**20 € à l'ordre d' Equ'Igny**)
- remis le règlement du premier trimestre (216 €) pour les cavaliers souhaitant choisir cette option. Chèque (à **l'ordre de Mathilde OSSIPOVITCH**), chèque ANCV, espèce.

Les tarifs de la ferme équestre ont changé, merci de prendre le temps de les consulter.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la secrétaire Alice à assistante.fermedurousset@outlook.com

Merci pour votre attention et votre rigueur !



Fiche d'inscription 2021-2022

Cavalier majeur

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Tél. Domicile : Portable :

Email :

Avez-vous déjà une licence : OUI NON

J'ai bien pris connaissance du Règlement Intérieur et des conditions générales de tarification et m'engage à les respecter.

J'accepte la fixation de mon image sur support magnétique ou numérique, photo ou vidéo, et autorise la Ferme équestre du Rousset à utiliser et diffuser, sur tous supports, ces éléments dans le cadre de sa communication externe et/ou interne.

Je reconnais ne pas avoir recueilli un avis médical défavorable à la pratique de l'équitation. Indiquez, si besoin, au dos de cette feuille les informations utiles concernant votre santé (maladies, allergies, précautions à prendre). Ces informations resteront confidentielles.

Personne à prévenir en cas d'accident,

Nom et Prénom : Téléphone :

J'autorise mon transport par les pompiers vers les urgences en cas de nécessité.

Fait à

Le / /

Signature



Fiche d'inscription 2021-2022

Cavalier mineur

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Je soussigné(e) père mère tuteur,

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Portable 1 : Portable 2 :

Email:1 :

Email 2 :

L'enfant a-t-il déjà une licence ? : OUI NON

J'autorise mon enfant à pratiquer l'équitation à la Ferme équestre du Rousset.

Mon enfant et moi avons bien pris connaissance du Règlement Intérieur et des conditions générales de tarification et nous engageons à les respecter.

J'accepte la fixation de son image sur support magnétique ou numérique, photo ou vidéo, et autorise la Ferme équestre du Rousset à utiliser et diffuser, sur tous supports, ces éléments dans le cadre de sa communication externe et/ou interne.

Je reconnais que mon enfant n'a pas recueilli un avis médical défavorable à la pratique de l'équitation. Indiquez, si besoin, au dos de cette feuille les informations utiles concernant sa santé (maladies, allergies, précautions à prendre). Ces informations resteront confidentielles.

J'autorise le transport de mon enfant par les pompiers vers les urgences en cas de nécessité.

Fait à

Le / /

Signature



Planning prévisionnel 2021 – 2022

Les cours ne seront pas maintenus pendant les vacances scolaires.

Dates d'inscription :

- Samedi 03 Juillet de
- Mercredi 07 Juillet de .
- Samedi 04 Septembre de

Reprise des cours : à partir du Mercredi 08 Septembre

Les programmes détaillés des stages organisés les dimanches et pendant les vacances scolaires vous seront envoyés par mail et mis en ligne sur le site internet et Facebook de la ferme environ 1 mois à l'avance.

	Mercredi	Samedi
Trimestre 1	Du 08/09 au 08/12	Du 11/09 au 11/12
Trimestre 2	Du 15/12 au 30/03	Du 18/12 au 02/04
Trimestre 3	Du 06/04 au 29/06	Du 09/04 au 02/07



BULLETIN D'ADHESION 2021-2022

Association Equ'igny. equigny@gmail.com

L'association EQU'IGNY a été créée en décembre 2014 afin de promouvoir les activités équestres, en organisant différentes manifestations en partenariat avec la ferme équestre du Rousset (spectacle, rallyes équestres) et en visant à rendre plus accessible la pratique des activités équestres pour les adhérents (bon cadeau, réduction du prix des cours/stages sur le site de la ferme équestre du Rousset...)

En 2020-2021, année particulière, nous avons pu :

- offrir un bon cadeau à chacun de nos adhérents d'une valeur de 25€
- acheter du matériel équestre mis à la disposition des cavaliers sur le site de la ferme équestre.

Pour cette nouvelle année, **le cavalier pourra bénéficier de tarifs préférentiels sur une grande partie des prestations y compris les cours**, proposés par la Ferme équestre du Rousset, participer à différentes manifestations équestres qui seront proposées tout au long de l'année.

La cotisation annuelle est fixée à **20€/adhérent**. Elle sera valable jusqu'au 31 août 2022. **Le tarif famille est de 15€** par personne et est accessible à partir de 2 membres d'un même foyer.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à remplir et à rendre en même temps que votre inscription à la ferme équestre du Rousset, accompagné de son règlement soit en espèces (merci de faire l'appoint) soit par chèque à l'ordre de l'association EQU'IGNY.

Merci de votre collaboration

Le bureau

.....

Bulletin d'adhésion Année 2021-2022

Merci de cocher les cases correspondantes

Je soussigné(e) M. (ou Mme)....., déclare souhaiter :

- devenir membre de l'association EQU'IGNY
- que mon enfant devienne membre de l'association EQU'IGNY
- que mon enfant devienne membre de l'association EQU'IGNY
- que mon enfant devienne membre de l'association EQU'IGNY

Veillez, par ailleurs, trouver ci-joint pour règlement :

- un chèque à l'ordre d'EQU'IGNY de€
- le règlement en espèces de.....€ constitutif de ma cotisation due pour l'année en cours

Merci de nous transmettre votre adresse mail afin que nous puissions vous communiquer les informations.

Mail :

Signature :



Tarifs* de le Ferme Équestre du Rousset 2021 - 2022

*Tarifs TTC / TVA incluse : 20%

Licence Fédérale	Moins de 18 ans	25 €
	Plus de 18 ans	36 €

Adhésion à l'association Equ'Igny	Adhésion anuelle	20 €
	Tarif famille (à partir de 2 membres du même foyer)	15 €

Adhérent à l'association Equ'Igny	Les cours particuliers (séance de 50 min)	
	Unité	32 €
	10 Séances*	280 €
	Séance à 2 cavaliers, à l'unité	25 €
	* Valable 6 mois	
	Les cours collectifs (à partir de 4 personnes)	
	Unité	22 €
	Forfaits trimestriels	
	Trimestre 1	216 €
	Trimestre 2	216 €
	Trimestre 3	198 €
	Les cours baby-poney (de 3 à 6 ans)	
	Unité	18 €
	Forfaits trimestriels	
	Trimestre 1	180 €
	Trimestre 3	180 €
	Les balades	
	1 heure	25 €
	1/2 Journée	40 €
	Journée (prévoir pique nique)	60 €
	Stages vacances scolaires	
	1/2 Journée	40 €
	Journée	60 €

Non- Adhérent et cavaliers extérieurs	Cours particulier	38 €
	Cours collectif (à partir de 4 personnes)	28 €
	Baby-Poney (3 à 6 ans)	20 €
	Les balades	
	1/2 Journée	50 €
	Journée (prévoir pique nique)	75 €
	Stages vacances scolaires	
	1/2 Journée initiation	50 €
	1/2 Journée	50 €
	Journée	75 €

Pension (sous réserve du prix du foin)	Journalière	8 €
	Hebdomadaire	180 €
	Demi-pension	90 €

Demi-pension sur cheval / poney de club	2 sorties / semaine **	90€ / mois
	2 sorties / semaine + 1 cours particulier / mois **	110€ / mois
	** pour les cavaliers de + 18 ans	

Débourrage	Nous contacter
-------------------	----------------

Promenades en main	1/2 heure	10 €
	1 heure	15 €

Randonnées	2 / 3 / 5 jours sur demande (5 personnes min)	Nous contacter
-------------------	---	----------------

	Mercredi	Samedi
Trimestre 1	Du 08/09 au 08/12	Du 11/09 au 11/12
Trimestre 2	Du 15/12 au 30/03	Du 18/12 au 02/04
Trimestre 3	Du 06/04 au 29/06	Du 09/04 au 02/07

Plus d'informations sur le site : <http://www.lafermedurousset.com/> ou sur Facebook : <https://www.facebook.com/lafermedurousset/> ou par téléphone : 06 33 01 15 30



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHARTRE FÉDÉRALE DU CAVALIER

JE RESPECTE MON CHEVAL

- ▶ Je cherche à le connaître et à le comprendre.
- ▶ Je prends le temps de m'occuper de lui.
- ▶ J'apprends à le soigner pour sa santé et son bien-être.
- ▶ J'agis avec calme et cohérence.
- ▶ Je respecte son intégrité physique.

JE RESPECTE LES AUTRES ET L'ENVIRONNEMENT

- ▶ Je suis courtois envers mon enseignant, les autres cavaliers, mon entourage et toutes les personnes que je côtoie.
- ▶ Je respecte les règles de mon club, les règles du jeu et les règles de sécurité à pied comme à cheval.
- ▶ Je respecte les autres usagers et les règles de circulation lorsque je me promène à cheval.
- ▶ Je respecte la nature, j'économise l'eau et l'énergie. Je limite et je trie mes déchets.
- ▶ Je respecte le matériel que j'utilise et je le range.

JE RESPECTE LES VALEURS DU SPORT

- ▶ Je prends en compte objectivement mon niveau.
- ▶ Je m'entraîne régulièrement pour progresser.
- ▶ Je respecte le règlement, les arbitres, le jury et les autres concurrents.
- ▶ Je refuse le dopage.
- ▶ Je suis fair-play en toutes circonstances.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations sont placées sous l'autorité de Mathilde OSSIPOVITCH, propriétaire et gérante de la ferme équestre.

ARTICLE 2 : SÉCURITÉ

Les chiens attachés en laisse sont tolérés dans l'enceinte de l'établissement, dans la mesure où ils ne posent pas de problèmes pour la sécurité des cavaliers et des chevaux. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.

Prendre soin de garer les véhicules sur le parking, ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures. Chacun est responsable de la garde et de la surveillance de son matériel.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé aux abords de la carrière.

Il est important de respecter toutes les règles élémentaires de sécurité du cavalier à l'approche du cheval ou du poney.

Les locaux techniques sont formellement interdits au public si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent. Il est également interdit de se servir dans le hangar à foin, paille, et aliments sans autorisation préalable.

ARTICLE 3 : UTILISATION DES CHEVAUX

Par respect pour les chevaux, il est impératif d'arriver sur l'aire d'exercice avec un cheval ou un poney propre (afin d'éviter les blessures).

Il est obligatoire de curer les pieds du cheval ou poney, avant et après la séance, de nettoyer le mors, de soigner convenablement sa monture et prévenir l'enseignant de la séance, de toute anomalie concernant l'animal ou son harnachement.

ARTICLE 4 : RÈGLES DE BIENSÉANCES

Les cavaliers devront être présents à l'heure qui leur aura été indiqué le jour de leur inscription. En cas de retard prévu, merci de nous contacter afin de nous prévenir. Si celui-ci est trop important, le cavalier pourra se voir refuser l'accès au cours.



Les cours sont ouverts au public. Toutefois, par respect pour les enseignants, et par sécurité pour les cavaliers, il est demandé au public :

- de ne jamais intervenir pendant les cours (ni verbalement, ni physiquement) ;
- de ne pas faire de bruit (surveillance des enfants autour de la carrière).

ARTICLE 5 : SAVOIR VIVRE

Il est demandé et obligatoire pour le respect du personnel de la ferme et celui des membres du club, de tenir les locaux propres après le passage des chevaux cela consiste à :

- ramasser les crottins de sa monture aux aires d'attache des chevaux ainsi que dans la carrière
- nettoyer son aire de pansage après utilisation ;
- ranger le matériel à sa place initiale après chaque utilisation.
- signaler toute casse ou usure du matériel.

ARTICLE 6 : TARIFS DES PRESTATIONS ÉQUESTRES

La grille des tarifs est affichée en permanence dans les locaux de la ferme équestre et sur son site internet. Ils sont révisables chaque année.

En cas de non-paiement ou de retard excessif dans le règlement des factures, la gérante sera amenée à rencontrer l'intéressé ou son représentant légal, afin de décider des modalités de régulation de la situation. En cas de désaccord, l'exclusion temporaire ou définitive de toute activité équestre pourra être prononcée.

La Ferme équestre du Rousset propose désormais ses cours sous forme de forfaits trimestriels. La totalité du montant dû devra être donnée au début de chaque trimestre, il vous sera toutefois possible d'échelonner les règlements après avoir convenu du détail avec un représentant de la Ferme Équestre du Rousset.

Si la météo est mauvaise, la gérante se réserve le droit de maintenir (cours théoriques en salle) ou d'annuler les cours et de les reporter ultérieurement.. L'horaire vous sera communiqué à l'avance par sms ou par mail.

Toute absence doit être signalée 24 h à l'avance (si pas décommandée à temps, la séance ne sera pas rattrapable)!

Dans ce cas, merci de voir avec la responsable pour trouver une plage horaire qui convienne afin de rattraper la séance. Toute séance non rattrapée à la fin du trimestre ne pourra pas être reportée sur le suivant.

Il reste tout de même possible de s'inscrire ponctuellement à un cours. La séance devra être réglée à l'unité le jour même (*adhérent* = 22€, *non adhérent* = 28 €). Inscription au minimum 48 H à l'avance.

ARTICLE 7 : TENUE - SÉCURITÉ

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.



ARTICLE 8 : ASSURANCES

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

La licence fédérale est obligatoire pour les cavaliers réguliers. Elle inclut une assurance accident valable dans tous les centres équestres affiliés à la FFE. Les conditions d'assurance sont détaillées sur le site de la FFE : www.ffe.com. Elle vous permet aussi de passer les examens fédéraux et de participer aux concours.

ARTICLE 9 : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le pansage après la séance soit une demi-heure avant la reprise et une demi-heure après la reprise. En dehors de ces heures les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Le centre équestre dégage toute responsabilité pour tout enfant laissé seul dans les installations.

ARTICLE 10 : APPLICATION

L'inscription à la Ferme équestre du Rousset est validée dans les conditions suivantes :

- remise, dans les temps, du dossier d'inscription dûment complété et signé ;
- le règlement des séances à jour ainsi que le règlement de la licence fédérale (assurance), à l'ordre de Mathilde OSSIPOVITCH ;
- afin de bénéficier des tarifs adhérents, le règlement de l'adhésion à l'association EQU'IGNY.

Les cavaliers reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.

Signature **du cavalier et ou de son représentant légal** précédée de la mention « **lu et approuvé** »